

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 30 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 30 juin,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 24 juin 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BERGERON, M. BOMPUIS, M. BOURGIE, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme GRANGER, M. LAIR, M. MARCON, Mme MARODON, M. MASSARDIER, M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme POUYET, M. RABEYRIN, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme ARCIS : Pouvoir à M. VALEYRE
Mme BONNEFOY : Pouvoir à Mme BERGERON
M. CHEVALIER : Pouvoir à M. MIRANDON
Mme MARCOUX : Pouvoir à M. SALGADO
Mme REYNAUD : Pouvoir à M. DUFAURE DE CITRES

Madame Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le conseiller communautaire délégué à la commission Cycle de l'Eau rappelle que le Conseil Communautaire du 24 février 2026 a approuvé la mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut-Forez (SIAEP Haut- Forez), toutefois, cette version n'a pas été approuvée dans l'état par Loire Forez Agglomération.

n° 20260630_D_114

Commission :
Cycle de l'Eau

Objet :
Syndicat Mixte
d'Alimentation en
Eau Potable du Haut-
Forez – SMAEP Haut-
Forez : Mise à jour
des statuts

De ce fait, ces derniers ont été retravaillés après validation des 4 EPCI du Syndicat.

Aussi, dans un contexte d'évolution du cadre institutionnel et juridique des services publics d'eau potable, les statuts du syndicat ont fait l'objet d'une actualisation visant à adapter son organisation, son fonctionnement et ses modalités d'intervention.

La version 2026 des statuts introduit plusieurs évolutions significatives, détaillées ci-après.

Article 1 – Dénomination

La version 2026 des statuts confirme la transformation du syndicat en **syndicat mixte fermé**, traduisant la substitution des EPCI aux communes membres pour l'exercice de la compétence eau potable.

Article 3 – Objet et compétences

Elle précise et étend la compétence du syndicat en couvrant l'ensemble de la chaîne de l'eau potable, depuis le prélèvement et le traitement jusqu'à la distribution aux usagers, tout en élargissant ses capacités d'intervention (création de régies, participation à des structures, prestations de service).

Article 4 -Organisation dans la réalisation de la compétence

Les modalités de gestion du service sont assouplies, permettant le recours à la régie directe, à la délégation de service public ou à des formes mixtes d'organisation selon les besoins.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20260630-20260630_D_114-DE
Reçu le 09/07/2026

Article 6 – Membres

La Communauté de Communes Loire Semène est membre du syndicat pour la commune d'Aurec-sur-Loire et est représentée par :

- Denis LAIR, vice-président et Membre de droit ;
- Claude VIAL, délégué suppléant du vice-président;
- Sébastien ARNAUD, délégué titulaire ;
- Bernard BOURGIE, délégué suppléant.

Ces représentants participent aux instances du syndicat au titre de la compétence eau potable exercée par l'EPCI.

Article 7 – Adhésion ou retrait d'un membre

Les règles relatives à l'adhésion et au retrait des membres sont désormais détaillées, avec la définition de procédures précises, de délais encadrés et de modalités de répartition des biens, des contrats et des dettes

Article 8 -Organisation administrative

La gouvernance du syndicat est renforcée par une clarification et un élargissement des compétences du Président ainsi qu'une meilleure définition du rôle du bureau.

Article 9 – Réunions et organisation des votes

Le fonctionnement du comité syndical est modernisé grâce à l'introduction de la visioconférence et à la mise en place de règles de vote différenciées, prévoyant notamment une majorité qualifiée pour certaines décisions importantes.

Articles 10 – Ressources Financières

Les ressources financières sont actualisées avec l'intégration explicite des recettes issues de la vente d'eau parmi les ressources du syndicat

Article 12 – Modification des statuts

Enfin, les procédures de modification des statuts sont précisées et complétées par une disposition prévoyant l'application du code général des collectivités territoriales pour les situations non prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour des statuts ci-joints du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Haut-Forez, (ex SIAEP du Haut-Forez),
- Désigne les membres tels que cités précédemment dans l'article 6

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance

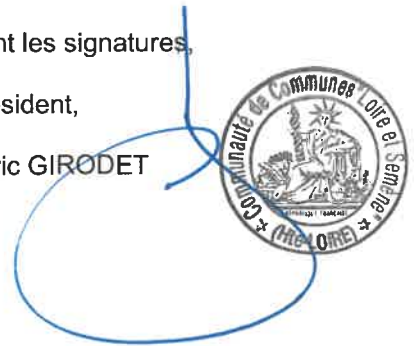
Pauline GRANGER



Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260630-20260630_D_114-DE
Reçu le 09/07/2026